



Mise en œuvre de la certification FSC®¹ Forêt régionale des Vallières

Surface totale (aménagement forestier): 239,46 ha

-

Surface retenue pour la certification : 239,46 ha

Type de HVC	Surface (ha)
1 et 3	239,46
4	103
5	13,4
6	0

Réseau de conservation	Surface (ha)
Îlot de sénescence	88,84 (Soit 37,10 % d'îlots de sénescence)
Zones ouvertes (milieux associés)	18,97 (Soit 7,92%)
Zone tampon des cours d'eau et mares	3,92 (Soit 1,64%)
Habitat frênaie à grande prêle (légendé habitat forestier)	1,44 (Soit 0,60%)
Surface totale réseau de conservation	113,17 (soit 47,26%)

SOMMAIRE

Introduction	3
1. Périmètre	3
2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles	3
2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales	3
2.2. Type 4 : zones à rôles de protection	8
2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau	8
2.4. Type 6 : Valeurs culturelles	8
3. HVC retenues : mesures et suivi	8
3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (239,6 ha) :	9
3.2. Type 4 : zones à rôles de protection (103 ha)	10
3.3. Type 5 : protection de la ressource en eau (14,6 ha)	10
3.4. Synthèse des HVC :	11
4. Autres éléments	13
4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée	13
4.2. Arbres morts et vivants-habitats	13
4.3. Réseau de conservation	13
4.4. Espèces invasives	14

Introduction

Ce rapport a pour but d'assurer la bonne mise en œuvre de la certification FSC® sur la forêt des Vallières. Il se base sur la méthodologie définie par l'Agence des espaces verts pour mettre en œuvre la certification². Il est complété par un tableau récapitulatif par parcelle forestière les éléments à vérifier pour la certification.

1. Périmètre

Cette partie précise le périmètre d'application des exigences FSC® et justifie l'inclusion ou l'exclusion de certains milieux (Prêter attention aux milieux ouverts et aux plantations).

Le périmètre défini par l'AEV pour la certification des forêts régionales est l'ensemble des parcelles aménagées constituant le parcellaire forestier.

2. Bilan des différentes valeurs présentes sur la forêt : HVC potentielles

Ce chapitre a pour objectif de présenter l'ensemble des valeurs présentes sur la forêt qui pourraient faire l'objet d'une Haute Valeur de Conservation (HVC). Celles retenues comme HVC ainsi que les mesures de gestion et de suivi associées seront présentées dans le chapitre suivant.

2.1. Type 1 et 3 : valeurs environnementales

La ZNIEFF de type 2 dite « Vallée de la Marne de Coupvray à Pomponne » (110020191) recouvre la totalité de la forêt. L'intérêt de la zone réside dans la présence de nombreux plans d'eau servant de halte migratoire pour de nombreux oiseaux : la forêt des Vallières se trouve au bord de la Marne. Les milieux boisés sont divers. Les conclusions de l'aménagement forestier, de l'étude écologique et du DOCOB, amènent à ce que la totalité de la forêt soit reconnue comme ayant un **enjeu écologique élevé en particulier pour le maintien de zones boisées.**

HVC systématiques

- **ZNIEFF de type 1 : « Forêt des Vallières et carrières souterraines à Annet-sur-Marne » n° 110020173**

La ZNIEFF couvre la quasi intégralité du périmètre certifié (tout sauf les parcelles 26 et 30).

➤ Habitats déterminants :

- Frênaie à grandes prêles (44.315)
- Frênaies-chênaies subatlantiques à primevère (41.23)
- Terrains en friche (87.1)
- Cultures avec marges de végétation spontanée (82.2)
- Bois de Frênes et d'Aulnes des rivières à eaux lentes (44.33)
- Forêts de ravin à Frêne et Sycomore (41.41)

² Agence des Espaces Verts, Mise en œuvre de la certification FSC® en forêts régionales METHODOLOGIE, 2018

➤ Espèces déterminantes :

Groupe	Nom scientifique de l'espèce	Nom vernaculaire De l'espèce	
Coléoptères	Anchomenus dorsalis (Pontoppidan, 1763)		
	Lixus iridis Olivier, 1807	Lixe des ombellifères	
	Lixus paraplecticus (Linnaeus, 1758)	Charançon à suture noire	
	Timarcha tenebricosa (Fabricius, 1775)	Crache-sang	
	Trichodes alvearius (Fabricius, 1792)	Clairon des ruches	
	Trichodes apiarius (Linnaeus, 1758)	Clairon des abeilles	
Lépidoptères	Iphiclides podalirius (Linnaeus, 1758)	Flambé (Le)	
Mammifères	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)	Murin de Bechstein	
	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)	Murin de Daubenton	
	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)	Murin à moustaches, Vespertilion à moustaches	
	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)	Oreillard roux, Oreillard septentrional	
Oiseaux	Ardea cinerea Linnaeus, 1758	Héron cendré	
	Milvus migrans (Boddaert, 1783)	Milan noir	
Orthoptères	Gryllus campestris Linnaeus, 1758	Grillon champêtre	
Phanérogames	Cardamine impatiens L., 1753	Cardamine impatiente,	
	Cuscuta europaea L., 1753	Grande cuscute, Cuscute d'Europe	Anciennement située sur la petite île sur la Marne, protégée de part sa situation, sa présence reste à vérifier pour actualiser la donnée.
Ptéridophytes	Polystichum setiferum (Forssk.) T.Moore ex Woyen., 1913	Polystic à frondes soyeuses	Probablement confondu avec une autre espèce

L'ensemble des parcelles ZNIEFF étant déjà considérées comme HVC car comprises dans la zone Natura 2000, la zone ZNIEFF ne fera pas l'objet d'une HVC supplémentaire. Les éléments à l'origine de cette ZNIEFF (Frênaie à Grande Prêle, Chiroptères) feront en revanche l'objet d'une HVC.

- **Site Natura 2000 : ZPS « Boucles de la Marne » n°FR112003**

Le site couvre la quasi intégralité du périmètre certifié (tout sauf la parcelle 30). Les espèces prioritaires du Document d'Objectif (DOCOB) de la ZPS « Boucles de la Marne » n°FR112003, et présentes au sein de la forêt des Vallières, sont :

- **La Bondrée Apivore**, qui a besoin des espaces ouverts pour son alimentation, ce qui justifie l'entretien différencié de ces espaces (voir gestion des milieux ouverts en 4.3).
- **Le Milan Noir**, qui est présent dans la haute futaie pour sa nidification. Les travaux d'abattage seront proscrits durant cette période et des préconisations vis-à-vis du dérangement seront données pour permettre l'organisation de fortes manifestations publiques.
- **Le Pic Noir**, qui affectionne les arbres dépérissants, d'où la mise en place de contrat d'îlots de sénescence et d'un suivi particulier, via un protocole de repasse.

HVC additionnelles

Faune :

Mammifères :

Le dernier inventaire concernant les Chiroptères de novembre 2015 a mis en évidence la présence des espèces suivantes :

Enjeu MNH	Nom français	Nom latin
Fort	Grand murin	Myotis myotis (Borkhausen, 1797)
Très Fort	Grand rhinolophe	Rhinolophus ferrumequinum (Schreber, 1774)
Faible	Murin à moustaches	Myotis mystacinus (Kuhl, 1817)
Fort	Murin à oreilles échancrées	Myotis emarginatus (E. Geoffroy, 1806)
Fort	Murin de Bechstein	Myotis bechsteinii (Kuhl, 1817)
Très Fort	Murin de Daubenton	Myotis daubentonii (Kuhl, 1817)
Modérée	Murin de Natterer	Myotis nattereri (Kuhl, 1817)
Modérée	Noctule commune	Nyctalus noctula (Schreber, 1774)
Modérée	Oreillard gris	Plecotus austriacus (J.B. Fischer, 1829)
Faible	Oreillard roux	Plecotus auritus (Linnaeus, 1758)
Faible	Pipistrelle commune	Pipistrellus pipistrellus (Schreber, 1774)
Modérée	Pipistrelle de Kuhl	Pipistrellus kuhlii (Kuhl, 1817)
Assez Fort	Pipistrelle de Nathusius	Pipistrellus nathusii (Keyserling & Blasius, 1839)
Fort	Pipistrelle pygmée	Pipistrellus pygmaeus (Leach, 1825)
Modérée	Sérotine commune	Eptesicus serotinus (Schreber, 1774)

Entomofaune : Un inventaire faune-flore-habitats a été réalisé en 2017-2018 par le bureau d'étude « OUEST AM », sur l'ensemble de la forêt régionale des Vallières. Cet inventaire a mis en évidence la présence de nombreuses d'espèces d'odonates et de rhopalocères, démontrant la richesse écologique de la forêt régionale des Vallières.

Liste des odonates :

Nom latin	Nom français	2017-2018	Biblio	Liste rouge France	Liste rouge Ile de France	Indice rareté régionale	Déterminant ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore Annexe 2
<i>Calopteryx splendens</i>	Caloptéryx éclatant	X	X	LC	LC	C		
<i>Chalcolestes viridis</i>	Leste vert	X		LC	LC	C		
<i>Sympecma fusca</i>	Leste brun	X		LC	LC	AC		
<i>Coenagrion puella</i>	Agrion demoiselle	X	X	LC	LC	C		
<i>Enallagma cyathigerum</i>	Agrion porte-coupe	X	X	LC	LC	C		
<i>Erythromma lindenii</i>	Agrion de Vander Linde	X		LC	LC	AC		
<i>Erythromma viridulum</i>	Naïade au corps vert	X		LC	LC	AC		
<i>Ischnura elegans</i>	Agrion élégant	X	X	LC	LC	CC		
<i>Ischnura pumilio</i>	Agrion nain	X		LC	LC	AR		
<i>Pyrrhosoma nymphula</i>	Petite Nymphe à corps r	X		LC	LC	AC		
<i>Platycnemis pennipes</i>	Agrion à larges pattes	X		LC	LC	C		
<i>Platycnemis lapites</i>	Agrion blanchâtre		X	LC	Non connue en IdF			
<i>Aeshna mbeta</i>	Aeschne mixte	X		LC	LC	AC		
<i>Anax imperator</i>	Anax empereur	X	X	LC	LC	C		
<i>Anax parthenope</i>	Anax napolitain	X		LC	LC	AC		
<i>Brachytron pratense</i>	Aeschne printanière	X		LC	LC	PC		
<i>Gomphus vulgatissimus</i>	Gomphe vulgaire	X		LC	LC	AR	X	
<i>Cordulia aenea</i>	Cordulie bronzée		X		NT	AC		
<i>Crocothemis erythraea</i>	Crocothémis écarlate	X		LC	LC	AC		
<i>Libellula depressa</i>	Libellule déprimée	X	X	LC	LC	C		
<i>Libellula fulva</i>	Libellule fauve	X		LC	LC	AC	X	
<i>Libellula quadrimaculata</i>	Libellule à quatre tâches	X		LC	LC	AC	X	
<i>Orthetrum brunneum</i>	Orthétrum brun	X		LC	LC	PC		
<i>Orthetrum cancellatum</i>	Orthétrum réticulé	X	X	LC	LC	C		
<i>Sympetrum fonscolombii</i>	Sympétrum à nervures rouges		X	LC	LC	AR		
<i>Sympetrum sanguineum</i>	Sympétrum rouge sang	X		LC	LC	C		
<i>Sympetrum striolatum</i>	Sympétrum fascié	X		LC	LC	AC		

LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé, CC : Très commun, C : Commun, AC : Assez commun, PC : Peu commun, AR : Assez rare.

Liste des rhopalocères :

Nom latin	Nom français	2017-2018	Biblio	Liste rouge France	Liste rouge Ile de France	Indice rareté régionale	Déterminant ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore Annexe 2
<i>Ochlodes sylvanus</i>	Sylvaine	X	X	LC	LC	AC		
<i>Thymelicus lineola</i>	Hespérie du dactyle		X	LC	LC	PC		
<i>Thymelicus sylvestris</i>	Hespérie de la Houque		X	LC	LC	PC		
<i>Iphiclides podalirius</i>	Flambé		X	LC	NT	AC		
<i>Papilio machaon</i>	Machaon	X	X	LC	LC	C		
<i>Anthocharis cardamines</i>	Aurore	X	X	LC	LC	C		
<i>Aporia crataegi</i>	Gazé		X	LC	RE	RR		
<i>Collas hyale</i>	Soufré		X	LC	NA	AR		
<i>Gonepteryx rhamni</i>	Citron	X	X	LC	LC	C		
<i>Leptidea sinapis</i>	Piérade de la Moutarde	X		LC	LC	C		
<i>Pieris brassicae</i>	Piérade du Chou	X	X	LC	LC	C		
<i>Pieris napi</i>	Piérade du Navet	X	X	LC	LC	C		
<i>Pieris rapae</i>	Piérade de la Rave	X	X	LC	LC	C		
<i>Aricia agestis</i>	Collier-de-corail	X		LC	LC	AC		
<i>Celastrina argiolus</i>	Azuré des Nerpruns	X	X	LC	LC	C		
<i>Lycaena phlaeas</i>	Cuivré commun		X	LC	LC	AC		
<i>Polyommatus icarus</i>	Azuré de la Bugrane	X	X	LC	LC	C		
<i>Thecla betulae</i>	Thécla du bouleau		X	LC	LC	AR	X	
<i>Aglais io</i>	Paon-du-jour	X	X	LC	LC	CC		
<i>Apatura iris</i>	Grand mars changeant	X		LC	LC	PC		
<i>Aphantopus hyperantus</i>	Tristan	X	X	LC	LC	AC		
<i>Araschnia levana</i>	Carte géographique	X	X	LC	LC	AC		
<i>Argynnis paphia</i>	Tabac d'Espagne	X		LC	LC	C		
<i>Coenonympha pamphilus</i>	Procris	X	X	LC	LC	C		
<i>Maniola jurtina</i>	Myrtil	X	X	LC	LC	CC		
<i>Melanargia galathea</i>	Demi-Deuil	X		LC	LC	C		
<i>Menois dryas</i>	Grand nègre des bois		X	LC	RE	disparu 1978		
<i>Nymphalis polychloros</i>	Grande Tortue		X	LC	LC	PC	X	
<i>Pararge aegeria</i>	Tircis	X	X	LC	LC	CC		
<i>Polygonia c-album</i>	Robert-le-diable	X		LC	LC	CC		
<i>Vanessa atalanta</i>	Vulcain	X	X	LC	LC	CC		
<i>Vanessa cardui</i>	Belle-dame	X	X	LC	LC	CC		

LC : Préoccupation mineure, NT : Quasi-menacé, VU : Vulnérable, EN : En danger, RE : Disparu, NA : Non applicable, CC : Très commun, C : Commun, AC : Assez commun, PC : Peu commun, AR : Assez rare, RR : Très rare.

Herpétofaune : Un inventaire faune-flore-habitats a été réalisé en 2017-2018 par le bureau d'étude « OUEST AM », sur l'ensemble de la forêt régionale des Vallières. Cet inventaire a mis en évidence la présence d'une nouvelle espèce d'amphibien : le Pélodyte ponctué.

Liste des amphibiens :

Nom français	Nom latin	2017-2018	Confluenc es 2002	ONF 2006	CETTIA*	Liste rouge France	Déterminant ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore Annexe 2
Crapaud commun	<i>Bufo bufo</i>	X	X	X	2018	LC		
Grenouille agile	<i>Pana dalmatina</i>	X		X	2016	LC		
Grenouille commune	<i>Pelophylax kl. esculentus</i>	X	X	X	2015	NT		
Grenouille rieuse	<i>Pelophylax ridibundus</i>	X			2017	LC		
Grenouille rousse	<i>Pana temporaria</i>	X	X	X		LC		
Pélodyte ponctué	<i>Pelodytes punctatus</i>	X				VU	X	
Rainette verte	<i>Hyla arborea</i>		X	X		NT	X	
Triton palmé	<i>Lissotriton helveticus</i>	X			2018	LC		

Liste des reptiles :

Nom français	Nom latin	2017-2018	Confluen ces 2002	CETTIA*	Liste rouge France	Déterminant ZNIEFF	Directive Habitat Faune Flore Annexe 2
Coronelle lisse	<i>Coronella austriaca</i>		X		LC	X	
Couleuvre à collier	<i>Natrix natrix</i>	X			NT		
Lézard des murailles	<i>Podarcis muralis</i>		X		LC		
Lézard vivipare	<i>Zootoca vivipara</i>	X		2014	LC	X	
Orvet fragile	<i>Anguis fragilis</i>	X	X	2017	LC		

Flore :

Aucune flore d'intérêt patrimonial n'a été mise en évidence par l'étude du MNHN. Aucune donnée patrimoniale n'apparaît sur la base CETTIA.

La seule espèce patrimoniale dont la présence a été avérée est la Cuscute d'Europe. L'ancienne station identifiée se trouve sur une île de la Marne, celle-ci est inaccessible, et de fait protégée. Sa présence est à reconfrmer.

Un inventaire faune-flore-habitats a été réalisé en 2017-2018 par le bureau d'étude « OUEST AM », sur l'ensemble de la forêt régionale des Vallières. Cet inventaire a mis en évidence la présence d'une nouvelle espèce au statut de « extrêmement rare »: la Campanule fausse-raiponce (*Campanula rapunculoides*), sur la parcelle 17 (prairie gérée par pâturage).

2.2. Type 4 : zones à rôles de protection

La forêt des Vallières joue un rôle de protection important :

- Rétention d'eau : les bords de la Marne subissent les crues et forment une zone inondable.
- Glissements de terrain : la forêt est située sur un coteau très abrupt en direction de la Marne, le maintien du boisement évite le glissement de terrain sur ces fortes pentes, a fortiori lorsque des habitations sont situées en contrebas.
- Effondrements : le maintien en zone boisée ralentit la formation d'effondrements des galeries souterraines issues de l'extraction historique du gypse.

2.3. Type 5 : protection de la ressource en eau

Il s'agit des périmètres de protection des captages d'eau. Une partie de la forêt des Vallières est concernée par un périmètre de protection de point de captage d'eau potable : le périmètre de protection rapprochée concerne 6,1 ha sur les parcelles 24, 26, 27 et 28.

2.4. Type 6 : valeurs culturelles

Il n'y a pas de monument historique au sein ou aux abords de la forêt régionale des Vallières.

3. HVC retenues : mesures et suivi

Ce chapitre présente les valeurs qui ont été retenues comme Haute Valeur de Conservation : valeurs pour lesquelles les mesures de gestion nécessaires à leur maintien doivent être définies ainsi que la manière de suivre l'évolution de ces valeurs. Les HVC retenues sont toutes récapitulées dans le tableau de synthèse des HVC (en 3.4).

3.1. Types 1 et 3 : valeurs environnementales (239,46 ha)

Toute la forêt sauf la parcelle 30 est concernée par la Zone Natura 2000 et/ou la zone ZNIEFF.
Les HVC de types 1 et 3 sont représentées en annexe.

Habitats :

- **ZNIEFF de type 1 : Frênaie à grandes prêles : VALL.HVC1-3-02**

Localisation : parcelles 6, 7 et 14.

Cet habitat bénéficie d'un suivi cartographique, un relevé GPS des surfaces occupées est fait tous les 3 ans.
Cet habitat est suivi dans le cadre du suivi de la ZNIEFF.

- **Chiroptères, galeries souterraines : VALL.HVC1-3-03**

Localisation : Parcelle 32.

L'important réseau de galeries laissé vacant par l'activité d'extraction du Gypse (23Km de galeries sur 3 niveaux) est un refuge hivernal pour de nombreuses espèces de Chiroptères, certaines avec des tailles de population très importante pour la Région IDF.

Le point d'accès à ces galeries est régulièrement visité pour maintenir l'interdiction d'accès aux visiteurs (pour leur sécurité et la quiétude des chiroptères).

Les Chiroptères bénéficient également des îlots de vieillissements, du maintien des arbres-habitats pour les abris diurnes et des milieux associés ouverts pour leur activité de chasse.

Un suivi des chiroptères est en place afin de s'assurer de la bonne évolution des populations. Pour cela des études sont effectuées, des relevés sont également réalisés en interne et envoyés pour analyse au Muséum National d'Histoire Naturelle. Un bilan études/retours sur les relevés est effectué avec un pas de temps minimum de 5 ans.

La HVC est localisée sur la zone d'entrée des galeries qui doit faire l'objet d'un contrôle visuel annuel.

- **Mares et noues forestières : VALL.HVC1-3-04**

Localisation : 8, 14, 26

Sur cet habitat, un protocole de suivi des amphibiens est en place (Amphicapt), ce protocole a mis en évidence une faible présence d'amphibiens.

Un broyage annuel tardif avec export est réalisé pour contenir l'envahissement ligneux des abords immédiats de ces milieux humides.

- **Milieux ouverts gérés de façon différenciée: VALL.HVC1-3-05**

Localisation : 15, 17, 20, 22, 24, 26, 29, 30

La richesse de ces milieux mise en évidence par l'inventaire faune/flore/habitats de 2017/2018, notamment en odonates et rhopalocères est quasi exclusivement présente sur les milieux ouverts, en particulier, ceux des bords de Marne. Ces résultats montrent l'utilité de maintenir ces milieux ouverts et leur mode de gestion différenciée par pâturage, fauche, broyage tardif. Ce sont donc les surfaces en fonction du mode de gestion de ces milieux ouverts qui seront suivies annuellement en interne.

Flore :

- **La Grande Cuscute :**

Localisation : Parcelle 14

Anciennement répertoriée sur une petite île de la Marne, cette donnée doit faire l'objet de recherches pour l'actualiser, cette île étant inaccessible, aucune opération n'y est effectuée, elle est de fait protégée.

Cette espèce sera classée en HVC si sa présence est avérée.

- **La Campanule fausse-raiponce :**

Localisation : Parcelle 17, prairie gérée par pâturage.

Nouvellement répertoriée suite à l'inventaire faune-flore de 2017-2018.

Cette apparition montre l'utilité du mode de gestion choisi et de l'importance de le maintenir.

Faune :

Avifaune :

- **Zone NATURA 2000, ZPS des Boucles de la Marne : Le Pic Noir : VALL_HVC1-3_01**

L'intégralité de la surface de la forêt des Vallières est incluse dans la ZPS des Boucles de la Marne, les espèces cibles du DOCOB et présentes sur la Forêt des Vallières, sont : le Pic Noir, le Milan Noir et la Bondrée Apivore.

Comme vu précédemment, les espèces se concentrent dans 2 types d'habitats. Les milieux ouverts et les milieux forestiers avec la présence d'arbres dépérissant. Les mesures pour favoriser ces espèces sont :

- Espèces forestières : maintien d'arbres morts sur pied et d'arbres habitat.
- Espèces de milieux ouverts : maintien de ces milieux associés.

Ces mesures font partie intégrante de la certification FSC® : les arbres morts et vivants-habitat doivent être maintenus (voir partie 4), les milieux associés également (considérés dans le réseau de conservation : voir partie 4). L'Agence des espaces verts, en tant que gestionnaire, n'a de pas les moyens techniques et financiers d'assurer le suivi de toutes les espèces concernées. Seul les Pics (Noir et Mar) bénéficient d'un suivi annuel, avec un protocole utilisant la technique dite de la « repasse » qui est en place.

Entomofaune : La richesse mise en évidence par l'inventaire faune/flore/habitats de 2017/2018, notamment en odonates et rhopalocères est quasi exclusivement présente sur les milieux ouverts, en particulier, ceux des bords de Marne. Ces résultats montrent l'utilité de maintenir ces milieux ouverts et leur mode de gestion différenciée par pâturage, fauche, broyage tardif. Ce sont donc les surfaces en fonction du mode de gestion de ces milieux ouverts qui seront suivies annuellement en interne. Un inventaire faunistique pour confirmer le maintien des espèces sera réalisé tous les 10 ans par un bureau d'étude spécialisé.

3.2. Type 4 : zones à rôles de protection (103 ha)

- Zones de risque d'effondrement : **VALL_HVC4_01**

Localisation : parcelles 16, 18, 19, 21, 25, 29, 30, 31, 33, 32.

Les zones de glissement de terrain et d'effondrements sont retenues comme HVC : elles doivent rester clôturées et fermées au public. Ces zones sont classées hors sylviculture et de fait placées en îlots de sénescence, hors mis une bande de 30 mètres linéaires de large le long des routes, habitations et chemins ouverts au public, pour permettre une mise en sécurité éventuelle.

3.3. Type 5 : protection de la ressource en eau (13,5 ha)

- **Périmètre de protection de captage d'eau : VALL-HVC5-01**

Localisation : Parcelles : 24, 26, 27, 28.

Le périmètre de protection rapproché est retenu comme HVC de type 5. La gestion pratiquée sur la forêt présente un risque très négligeable pour la qualité de la ressource en eau (pas d'intrants ni de coupe rase par exemple).

3.4. Synthèse des HVC

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 1/3								
VALL_HVC1-3-01 Zone N2000	Toutes	239,46	Nidification avérée des Pics Noir et Mar, forte suspicion pour le Milan Noir	Dérangement du fait de l'exploitation forestière	Proscrire les travaux d'abattage en période de nidification (15/04 au 15/08) Suivi des Pic Noir et Pic Mar, protocole de repasse mis en place	Présence, absence des espèces et nombre de jours d'inventaire	Annuelle	Maintien de la présence du Pic Noir et du Pic Mar
VALL_HVC1-3-02 Habitat de frênaie à grande prêle	6, 7 et 14	1,44	Habitat présent	Disparition du frêne victime de la Chalarose. Dégradation par les engins forestiers	Suivi cartographique de la surface occupé par l'habitat. Proscrire l'accès des engins sur et en périphérie de l'habitat	La surface occupée par l'habitat	Tous les 3 ans	Maintien ou extension de la surface occupée par l'habitat
VALL_HVC1-3-03 Chiroptères et galeries souterraines	32	Sans Objet (Entrée de galerie desservant 23 Km de carrière souterraine)	Accès interdit au public	Dérangement des espèces en période d'hibernation par la fréquentation humaine.	Vérification périodique du bon état de la grille interdisant l'accès du public, aux galeries Suivi des populations	Nombre de passage et/ou de réparation de la grille Présence/absence des espèces	Trois fois par an (période automne/hiver) Bilan tous les 5 ans	Maintien de l'interdiction d'accès du public aux galeries souterraines et des populations
VALL_HVC1-3-04 Mares de la Graverolle et noues de bord de Marne	7, 8, 26	0.725	Mares fonctionnelles, espèces communes	Fermeture du milieu.	Intervention annuelle de broyage avec export de la végétation de proximité (1.7 Ha) Mise en place d'un protocole de suivi des amphibiens	Présence/Absence des espèces et surface des zones broyées avec export.	Annuelle	Maintien de la fonctionnalité du milieu.

VALL.HVC1-3.05 Entomofaune liée aux milieux ouverts	15, 17, 20, 22, 24, 26, 29, 30	17.28	Milieux ouverts gérés de façon différenciée par fauche, pâturage, broyage tardif	Fermeture du milieu.	Intervention annuelle pour le maintien en respectant le mode de gestion actuel	Suivi des surfaces gérées.	Annuelle	Maintien de la fonctionnalité du milieu.
---	--------------------------------	-------	--	----------------------	--	----------------------------	----------	--

HVC	Parcelles	Surface (ha)	État actuel	Menaces	Mesures de gestion	Indicateur de suivi	Fréquence	Cible
HVC 4								
VALL.HVC4-01 Zones de risques d'effondrement	16, 18, 19, 21, 25, 29, 30, 31, 33, 32	80	Boisement en îlot de sénescence et grillagé	Effondrement	Interdire l'accès d'engins lourds et du public. La zone doit être clôturée.	Vérification du maintien des clôtures	Annuelle	Zone maintenue clôturée
HVC 5								
VALL.HVC5-01 Périmètre de protection de captage d'eau	24, 26, 27	13.35	État boisé, milieu ouvert	Pollution	Interdire le stationnement de véhicules (+ de 48H) lors de la création d'infrastructures	Vérification du respect des mesures de gestion	A chaque intervention nécessitant une présence d'engin, le règlement est rappelé.	Absence de pollution, respect des mesures de gestion

4. Autres éléments

4.1. Classement forêt semi-naturelle / forêt cultivée

La forêt est principalement composée de forêt semi naturelle. La carte en annexe représentant le classement des unités de gestion par type de peuplement.

La surface de forêt semi naturelle est de 211,66 hectares (soit 88,97% de la surface certifiée).

La surface de forêt cultivée est de 3,66 hectares (soit 1,53% de la surface certifiée).

La surface « non forestière » est de 24,14 hectares (soit 10,08% de la surface certifiée).

4.2. Arbres morts et vivants-habitats

L'objectif est de conserver minimum deux arbres vivants-habitats par hectare de la surface hors îlots de sénescence. Les données sur le nombre d'arbres vivants-habitats par parcelle doivent être disponibles pour la forêt des Vallières et complétées au fur et à mesure des passages en coupe.

4.3. Réseau de conservation

Présentation du réseau

La carte du réseau de conservation est disponible en annexe.

Type de milieu	Surface (ha)
Îlot de sénescence	88,84 (soit 37,10% de la surface certifiée)
Îlot de vieillissement	0
Zones ouvertes (milieux associés)	18,97 (soit 7,92% de la surface certifiée)
Zone tampon des cours d'eau et mares	3,92 (soit 1,64% de la surface certifiée)
Habitat frênaie à grande prêle (légendé habitat forestier)	1,44 (soit 0,60% de la surface certifiée)
TOTAL	113,17 (soit 47,26% de la surface certifiée)

Gestion des milieux ouverts

Les milieux associés identifiés sur la forêt des Vallières sont des milieux ouverts, leur maintien est assuré par :

- Du pâturage équin/ovin pour 2,2 hectares.
- De la production de foin pour 10.29 hectares.
- Du broyage tardif (automne) avec export pour les abords des milieux humides pour 1,70 hectare.
- Du broyage tardif sans export pour les bords de Marne et zones refuges non fauchées pour 5,88 hectares.
- Du débroussaillage biannuel sans export pour la fruticée (ancien verger) pour 0,6 hectare.

Ces éléments et leur cartographie sont consignés dans le Plan de Gestion de la Forêt régionale des Vallières.

4.4. Espèces invasives

La forêt des Vallières est parsemée, sur la quasi-totalité de sa surface, par du **Robinier-faux-acacia**, essence pionnière qui a bénéficié de l'activité historique des carriers qui ont bouleversé les sols.

L'aménagement forestier prévoit de ne pas œuvrer en faveur de cette essence et elle est systématiquement coupée au profit des essences indigènes.

Quelques poches de **Renouée du Japon** ont été repérées et cartographiées et des essais sont menés pour tenter de les éradiquer.

Depuis quelques années, la **Gerbe d'or** (*Solidago Canadensis*) a fait son apparition sur le territoire, notamment en bordure de la RD418 secteur d'Annet-Sur-Marne, la surveillance de son expansion est en place et il est prévu d'éventuelles actions, comme en août 2021 où 177 pieds ont été arrachés sur la Parcelle 27.